

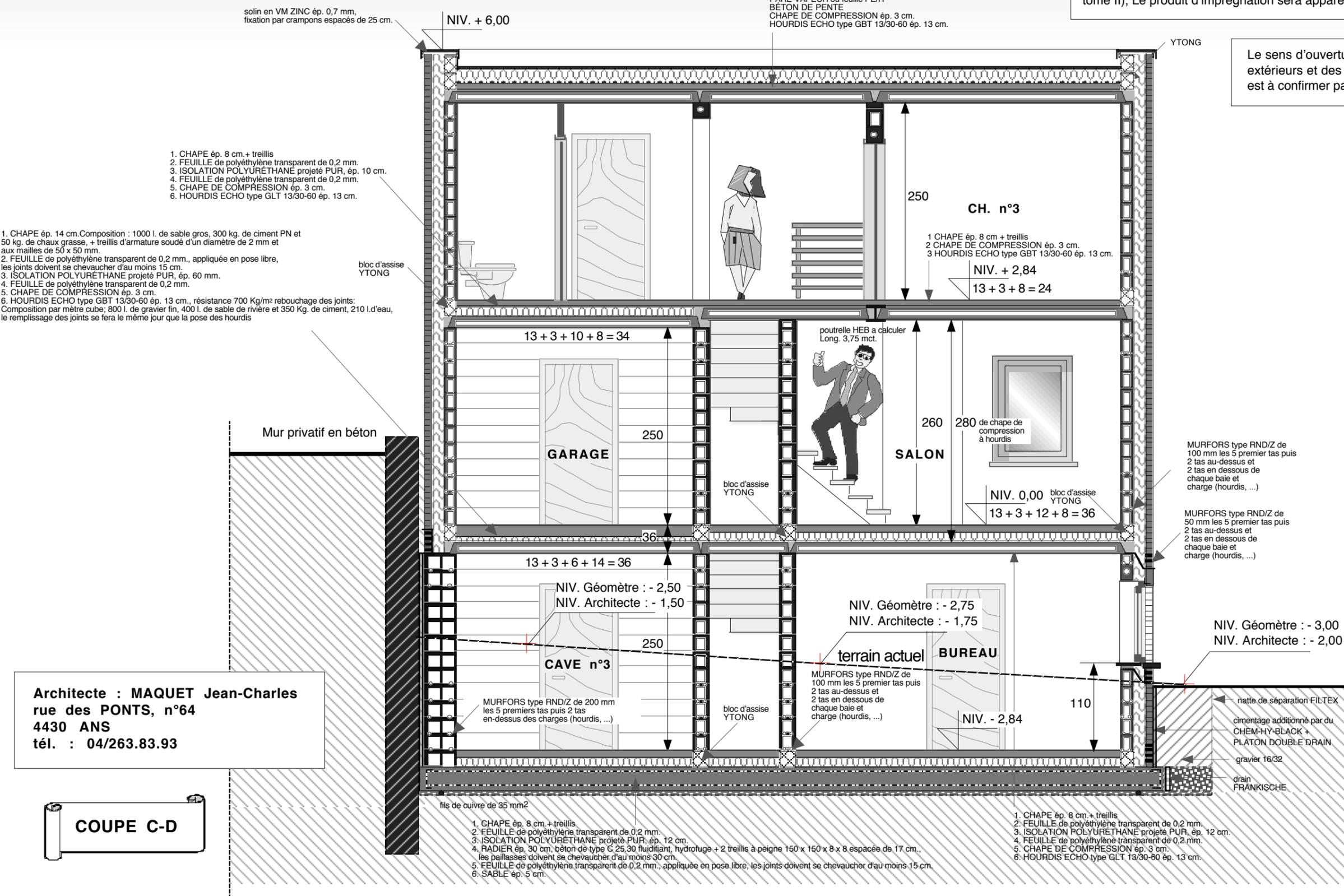
1. Chaque poutrelle reposera sur un asselet en béton armé.
 2. Les portes intérieures séparant les locaux de vie seront munis d'une grille de ventilation de section ad-hoc.
 3. La dimension des éléments structurels porteurs en acier ou en béton est donnée à titre indicatif.
- Les éléments structurels porteurs en acier ou en béton sont à calculer par un ingénieur en stabilité en dehors de la mission de l'Architecte et sous la seule **responsabilité** de l'entrepreneur ou du M.O.

Avant de début des travaux, l'entrepreneur vérifiera le niveau et l'emplacement du pré-raccordement et/ou du terrain ainsi que l'emplacement du bâtiment.

Les cloisons d'épaisseur de 10 cm seront de préférence en métal stud ou en blocs treillis super-légers, il est proscrit les blocs béton à moins de réaliser une poutre inversée en béton de 20 cm de haut.

Tous les bois sont du sapin blanc du pays traité (SBPT), la fourniture d'un certificat de traitement est exigé (STS 30.04.31 tome II), Le produit d'imprégnation sera apparent par coloration.

Les éventuels ponts thermiques seront évités par ou c'est nécessaire par le placement de brique isolante FOAMGLAS PERINSUL



Le sens d'ouverture des châssis extérieurs et des portes intérieures est à confirmer par le rendeur

Architecte : MAQUET Jean-Charles
 rue des PONTS, n°64
 4430 ANS
 tél. : 04/263.83.93

COUPE C-D